DEMANDE D’INFORMATIONS  
CONCERNANT les solutions

de LUTTE ANTI-DRONES

**Sommaire**

[1. Objet de la demande d’informations 4](#_Toc50138829)

[2. Modalités de réponse a la DI 5](#_Toc50138830)

[2.1. Soumission des réponses 5](#_Toc50138831)

[2.2. Rédaction des réponses 6](#_Toc50138832)

[2.2.1. Mémoire technique 6](#_Toc50138833)

[2.2.2. Note d’organisation industrielle, de maturité technique et de mise en œuvre des solutions 7](#_Toc50138834)

[2.3. Exploitation des réponses 9](#_Toc50138835)

[2.4. Sécurite – protection des informations 9](#_Toc50138836)

**GLOSSAIRE**

DGA : Direction Générale de l’Armement

DI : Demande d’Informations

DPSA : Dispositif Particulier de Sûreté Aérienne

DR : Diffusion Restreinte

SF : Spécial France

LAD : Lutte anti-drone

# Objet de la demande d’informations

La présente « Demande d’Informations » (DI) a pour objectif principal de fournir à la Direction Générale de l’Armement (DGA) des informations sur les solutions industrielles dans le domaine de la lutte anti-drones, disponibles aujourd’hui ou à un horizon de 6 mois, qui prennent en compte plus particulièrement les enjeux suivants :

* Détection/Poursuite, Caractérisation[[1]](#footnote-2), Identification (précision du type de drone), Evaluation (désignation ami, suspect, hostile) et Neutralisation de la menace, qu’elle soit unitaire, multiple ou coordonnée.
* Facilité de montage, démontage et mise en œuvre
* Transportabilité
* Type de menaces drones considérée : classe I OTAN (micro et mini-drones)
* Emplois opérationnels attendus (pouvant être satisfaits par plusieurs solutions, à détailler le cas échéant) :
  + Contribution à l’élaboration et à l’entretien d’une situation aérienne drone globale (échanges bidirectionnels avec des systèmes d’information externes),
  + Contribution à l’élaboration et à l’entretien d’une situation aérienne drone locale,
  + Contribution à une bulle de protection locale temporaire de type Dispositif Particulier de Sûreté Aérienne sur le Territoire National,
  + Contribution à la protection permanente de sites fixes,
  + Contribution à la protection temporaire de sites fixes en OPEX ou sur le Territoire National,
  + Contribution à la protection de convoi de véhicules terrestres et flotte à l’arrêt ou en mouvement,
  + Contribution à la protection de troupes manœuvrantes au contact,
  + Contribution à la protection d’un bâtiment isolé au mouillage ou en mouvement.

Pour autant cette demande d’information ne constitue ni un acte d’achat, ni une consultation liée à un marché public, ni une information sur un marché public à venir. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement de l’administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet. Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Aucun opérateur économique répondant à cette DI ne pourra prétendre à une rémunération ou indemnisation pour les réponses apportées.

Les opérateurs économiques sont informés que ces réponses pourront être utilisées par l’administration pour préparer d’éventuelles consultations ultérieures, dans le respect des principes exposés au paragraphe 2.4.

Les réponses seront utilisées pour alimenter les bases de données fournisseur de la DGA sur ce secteur.

Dans l’hypothèse où les opérateurs économiques ne couvriraient pas seuls l’ensemble du périmètre, il est demandé aux auteurs des réponses de communiquer sur les capacités extérieures sur lesquelles ils pourraient s’appuyer.

# Modalités de réponse a la DI

Les réponses à la présente DI se font selon les modalités décrites infra.

La DGA souhaite que la réponse à la demande d’informations porte sur la globalité du périmètre (une combinaison de plusieurs systèmes pouvant être proposée pour répondre au besoin). Néanmoins, des réponses portant sur une partie de la demande pourront être apportées.

Pour les éventuelles questions et demandes de précisions, merci de contacter l’administration par courrier électronique à l’adresse fonctionnelle suivante : **dga-do-umesio-lad.manag-projet.fct@intradef.gouv.fr.**

Les réponses à la présente demande d’information sont attendues au plus tard le 28 octobre 2020 à 12h00.

## Soumission des réponses

Les opérateurs économiques répondant à cette DI ont la possibilité de répondre selon les modalités suivantes : envoi par courrier électronique.

Seule la conformité aux modalités de soumission décrites dans cette section peut garantir la bonne prise en compte du dossier remis par l’opérateur économique. La DGA s’engage à envoyer à chaque opérateur économique dont la réponse sera prise en compte, un courrier électronique de confirmation de réception dans un délai d’une semaine à compter de la date de dépôt des réponses.

Il est attendu des opérateurs économiques :

* un fichier compatible Microsoft Excel© dûment complété par l’opérateur économique, conformément au modèle joint en annexe de la présente DI. Si l’opérateur économique souhaite présenter plusieurs solutions, il peut créer de nouveaux onglets en dupliquant le premier et présenter ainsi une solution par onglet ;
* un mémoire technique, dont le contenu est défini au paragraphe 2.2.1 du présent document ;
* une note d’organisation industrielle, dont le contenu est défini au paragraphe 2.2.2 du présent document ;
* tout document qu’ils souhaiteraient porter à la connaissance de la DGA pour appuyer les réponses données dans le cadre de la présente DI.

L’ensemble du dossier, stocké dans une archive unique après vérification par un logiciel antivirus à jour, sera envoyé par courrier électronique à l’adresse fonctionnelle **dga-do-umesio-lad.manag-projet.fct@intradef.gouv.fr**. L’archive devra être en pièce jointe du courrier électronique si elle ne dépasse pas la taille de 6 Mo ou devra être accessible via un lien de téléchargement internet pendant au moins quinze jours à compter de la date d’envoi. Les documents composant l’archive devront être protégés conformément à leur mention de protection, le cas échéant, qui ne devra pas dépasser le DR-SF.

## Rédaction des réponses

Les réponses à la présente DI doivent être rédigées en langue française, fournies dans des formats numériques compatible des formats Microsoft Office©, avec un export au format .pdf des documents constituant la réponse.

### Mémoire technique

Il est attendu des opérateurs économiques qu’ils remplissent le fichier Excel© fourni en annexe et qu’ils explicitent leur réponse à la DI dans un mémoire technique détaillant les réponses fournies dans le fichier Excel©, afin de mettre en évidence la capacité de leur solution à répondre aux besoins listés dans ce fichier. Les solutions n’apportant qu’une partie des fonctions demandées (par exemple système de lutte anti-drones comprenant un C2 et des capteurs, mais s’appuyant sur une solution tierce pour la neutralisation de la menace) seront également prises en compte.

Outre les éléments développés dans le mémoire technique, il est vivement recommandé de joindre dans l’archive unique spécifiée au § 2.1 tout document complémentaire pouvant étayer des réponses apportées (par exemple : résultats de tests et certifications, brochures techniques et commerciales, rapports, articles scientifiques, articles de presse, …)

Pour faciliter l’exploitation de la réponse, il est demandé, pour chacun de ces fichiers complémentaires, de définir dans le fichier Excel© (colonne G avec un codage relatif dans l’archive) un lien hypertexte permettant d’ouvrir le fichier concerné.

### Note d’organisation industrielle, de maturité technique et de mise en œuvre des solutions

Les opérateurs économiques devront remettre une note d’organisation industrielle qui comprendra les paragraphes suivants :

1. Organisation industrielle

La description de l’organisation industrielle devra renseigner les informations suivantes :

## Identification de l’opérateur économique

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale :  ……………………………………………………………............................................................  Site internet : | |
| Adresse  N°……………………………...................  Rue : ……………………………………...  ……………………………………………  Localité : ………………….......................  ……………………………………………  …………………………………………….  Code Postal : …………….........................  Pays : …………………………………….. | Contact mandaté dans l’entreprise pour répondre à la DGA  Nom et Prénom : ………………………….  ……………………………………………..  Fonction : …………………………………  ….…………………………………………  Téléphone portable : ………......................  Téléphone fixe : ………………..................  Courriel : …………………………………  …………………………………………….. |

## Date de création de l’activité LAD

## Nationalité de l’opérateur économique

## Statut de l’opérateur économique (producteur, revendeur, …)

## Catégorie

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Petite et Moyenne Entreprise(PME) | **oui** | **non** |  |  |

## Chiffres d’affaires et chiffres d’affaires de l’activité LAD

Derniers Chiffres d’Affaires (CA), Résultat Net Comptable (RNC) globaux, part du CA LAD par rapport au CA total de la société ? Effectifs moyens LAD sur les 3 derniers exercices ?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | C.A.  (en €) | Part du CA LAD / CA total de la société  (en %) | Résultat Net comptable (RNC)  (en €) | Effectifs moyens LAD |
| 2019 |  |  |  |  |
| 2018 |  |  |  |  |
| 2017 |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

## Certifications qualité et environnementales

|  |  |
| --- | --- |
| Iso 9001- version 2015 |  |
| Iso 14001 |  |
| Autres |  |

Si autres, préciser :

## Compétences et savoir faire

L’opérateur économique pourra, à défaut de remplir cette partie, joindre une présentation plaquette de ses activités.

## Clients

Citer les principaux clients et préciser la part de chacun d’entre eux dans le chiffre d’affaires LAD des deux dernières années :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du client | Secteur industriel | Nombre d’années de relation avec le client | Part de CA du client dans le CA LAD total  (en %) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Citer les éventuelles références avec le ministère des Armées.

Citer enfin l’organisation industrielle correspondant à la mise en œuvre des solutions décrites dans le mémoire technique, en indiquant la nature des tâches qui relèveraient d’acteurs tiers et l’existence éventuelle de partenariats privilégiés.

1. Maturité des solutions techniques

**Il sera apporté une attention toute particulière au niveau de maturité technologique/technique atteint par les solutions proposées.**

Pour chacune des solutions techniques exposées dans le mémoire technique, seront précisées :

* les références permettant d’attester que les solutions techniques exposées font l’objet de solutions déjà opérationnelles ou nécessitant des adaptations minimales,
* les capacités des solutions techniques exposées à évoluer de manière incrémentale. La modularité des solutions techniques sera notamment mise en avant,
* la capacité de l’opérateur économique à produire, livrer et soutenir un nombre donné de systèmes dans un temps limité.

1. Conditions de mises en œuvre

Pour chacune des solutions techniques exposées dans le mémoire technique, seront précisées :

* les conditions permettant le développement, le déploiement et le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des solutions techniques exposées sans requérir l’accord ou l’intervention d’un tiers (privé ou étatique),
* les conditions permettant la mise en œuvre des solutions techniques exposées sans requérir l’accord ou l’intervention de l’acteur économique ou d’un tiers. Les éléments des solutions techniques soumis à une licence propriétaire seront notamment mis en avant.

## Exploitation des réponses

L’exploitation des réponses sera faite par la DGA.

Il pourra être proposé aux opérateurs économiques qui auront répondu de faire une présentation de leur dossier à la DGA.

Les présentations pourront avoir lieu soit dans les locaux de la DGA à Paris, soit dans les locaux des acteurs considérés.

## Sécurité – protection des informations

Eu égard au respect et à la protection du secret des affaires, la DGA s'engage à ne communiquer les éléments de réponses des DI fournis par chaque opérateur économique qu'à ses personnels ayant le besoin d'en connaître.

Par ailleurs, si l'opérateur économique souhaite communiquer à l'administration des informations confidentielles (au sens commercial), il regroupera ces dernières dans une annexe dûment identifiée. Il devra alors préciser la nature exacte de la restriction d'utilisation associée qu'il souhaite voir appliquer par la DGA. La DGA veillera alors à la protection de ces informations.

1. Ici au sens de segmentation des différents objets d’intérêt en classes, par exemple : « drone », « hélicoptère », « avion », « ULM », … [↑](#footnote-ref-2)